



MAIRIE
DE
VEIGY-FONCENEX
74140
(Haute-Savoie)

Tél. : 04.50.94.90.11
Télécopie : 04.50.94.82.01

Extrait de Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize le 12 février le conseil municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CODER, Maire.

Date de convocation : 4 février 2016

Présents : Messieurs Bernard CODER, Jean NEURY, Marcel ARNAUD, Antoine PEREZ-RAMOS, Ferdinand SUATON, Bernard PERILLAT, Dominique PETITJEAN, Frédéric HOGBE-NLEND, Samuel DELEAGE.
Mesdames Catherine BASTARD, Suzanne BRYE, Paulette LAFFAY, Hélène DE SIEBENTHAL Christiane CROSET, Caroline DUMY, Hélène LEVA, Florence PIGNIER.

Absents excusés : Mesdames Rosy CHAMAYOU, Sandrine CHAPUIS, Charlotte LAFOURCADE, Alicia GONZALEZ-REQUEJO, Alice MAILLOT – Messieurs Bruno DUCRET, Alain GATTELET, Italo GARD, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS.

Procurations : M. Bernard CODER a reçu procuration de Mme Sandrine CHAPUIS
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Alicia GONZALEZ-REQUEJO
M. Jean NEURY a reçu procuration de Mme Alice MAILLOT
Mme Suzanne BRYE a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Marcel ARNAUD a reçu procuration de M. Bruno DUCRET
M. Bernard PERILLAT a reçu procuration de M. Guy LANCON
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
Mme Christiane CROSET a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Samuel DELEAGE a reçu procuration de M. Italo GARD

Secrétaire de séance : M. Bernard PERILLAT

Nombre de conseillers	:	27		
En exercice	:	27	Pour	: 26
Présents	:	17	Contre	: 1
Votants	:	26	Abstention	: 1

OBJET : 2016/14

9-4 MOTION de SOUTIEN – Désenclavement du Chablais

Monsieur le Maire,

INDIQUE à l'assemblée que la DREAL vient de lancer une procédure de concertation visant à satisfaire aux obligations issues des articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme et L 121-9 du Code de l'Environnement concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains.

D'une longueur d'environ 17km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains. Ce projet conserve les caractéristiques principales de la route express à 2x2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006.

Cet aménagement présente des avantages et des intérêts pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est :

- d'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels,
- d'offrir, en complémentarité avec le développement de transport collectif (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales,
- d'apaiser les traversées de village comme celles de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Lully... : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centre-bourgs, et en conséquence celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine.
- d'encourager la diminution de la congestion journalière sur les deux axes principaux routiers que sont la RD 903 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales,
- de décharger ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté,

- de permettre le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier

Considérant la motion de la CCBC en date du 19 décembre 2013, soutenant le projet relatif à la réalisation de la 2x2 voies pour le désenclavement routier du Chablais entre Machilly et Thonon-les-Bains, suite aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21 ;

Considérant les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de soutenir le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains et de veiller à ce que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques.
- **DEMANDE** l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes.
- **DEMANDE** à la DREAL de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 12 février 2016
Le Maire – Bernard CODER



Certifié exécutoire
Déposé en Sous-Préfecture
le 18 FEV. 2016
publié, affiché ou notifié
le 18 FEV. 2016
Le Maire

